

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 9 avril 2021

19h30, ouverture de l'Assemblée Communale (ci-après AC) présidée par **Mme Claudia Soler, Syndique**. Elle informe que l'AC sera enregistrée pour les besoins du PV, salue les 19 participants qui ont répondu à la convocation et les remercie de leur présence. Elle les invite à garder le masque pendant toute la durée de l'assemblée. L'AC a été convoquée par avis dans la feuille officielle le 26 mars 2021, affiche au pilier public et « tout-ménages » ; aucune remarque n'étant formulée quant au mode de convocation, l'AC délibère valablement.

Sont excusés : Dominique et José Regueiro, Yann Moret, Eric Dubey, Sylvain Bangerter, Jean-Pierre Soler, Sylvie et Luca Noth, Pascal Emmenegger

Est nommé scrutateur : Hans Zimmermann

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'Assemblée communale ordinaire du 4 décembre 2020 (le PV n'est pas lu étant annexé à la convocation).
2. Comptes 2020
 - a) Comptes de fonctionnement
 - b) Comptes d'investissement
 - c) Rapport de la commission financière
 - d) Approbation
3. Investissements
 - a) Chapelle : mur, CHF 7'750.-
 - b) Columbarium : place pavée, CHF 5'000.-
 - c) Place de parc « La Ferme » : haie, CHF 10'000.-
 - d) Rapport de la commission financière
 - e) Approbation
4. Règlement scolaire : modification de l'art.1 : école intercantonale : approbation
5. Règlement sur les finances communales : approbation
6. Informations du Conseil communal
7. Divers

1. **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 4 décembre 2020**
Mme la Syndique demande s'il y a des remarques quant au contenu du PV qui a été distribué avec la convocation et mis sur le site Internet de la Commune 2 semaines après l'AC. Aucune remarque n'étant formulée elle en demande l'approbation.

Le PV est accepté à main levée, à l'unanimité.

Mme la Syndique remercie l'AC pour cette approbation et la secrétaire pour la rédaction.

2. Comptes 2020

a) Comptes de fonctionnement

Les comptes de fonctionnement sont présentés par chapitre, par **M. Claude Rüttimann**. Il invite l'AC à l'interrompre à tout moment pour poser des questions.

A relever au chapitre approvisionnement en eau un équilibre entre les m3 facturés par le GRAC et ceux facturés par la commune, ainsi qu'une attribution à la réserve eau potable.

Au chapitre protection des eaux il informe qu'un nouveau règlement est en cours d'élaboration et qu'il tiendra compte des nouvelles lois. Une augmentation importante des taxes d'épuration ne devrait pas intervenir pour Sévaz.

Au chapitre finances et impôts il relève que malgré le fait que le taux d'imposition était à 30 % en 2020 les rentrées fiscales sont plus élevées que prévues. La contribution à la péréquation des ressources augmente avec les bons résultats obtenus chaque année pour atteindre CHF 30'312 en 2020. Cette contribution sert à aider des communes moins fortunées et augmentera probablement pour 2021 à CHF 60'000.

Au chapitre immeuble communal, pour le compte eau, énergie et combustible, la différence entre le budget et les comptes s'explique par des achats de mazout en fin d'année. M. le Vice-syndic informe l'AC qu'un projet de rénovation du chauffage pour les immeubles communaux est à l'étude et sera présenté probablement en fin d'année 2021.

Au chapitre de La Ferme les rentrées sont plus basses car la Commune a pris en charge les subventions sur les loyers versées par la Confédération et arrivées à échéance le 30 juin 2020. Ainsi les bénéficiaires de ces subventions fédérales ont pu rester dans leurs appartements. Ce bâtiment rapporte CHF 60'000/an.

Il informe encore que la Commune a changé de gérance pour les deux immeubles et travaille maintenant avec les Gérances Giroud.

Les comptes 2020 bouclent avec un bénéfice de CHF 116'278.36 après des amortissements obligatoires de CHF 8'140.-, des amortissements extraordinaires de CHF 56'536.10 et, sur conseil du Service des communes la création d'une réserve de CHF 300'000.- pour la péréquation cantonale.

Total des charges CHF 1'551'686.30, total des revenus CHF 1'667'964.66.

On peut ainsi qualifier 2020 de belle année.

b) Comptes d'investissement

Les comptes d'investissement sont présentés par chapitre, par **M. Claude Rüttimann**. Il invite l'AC à l'interrompre à tout moment pour poser des questions.

Au chapitre administration générale, on retrouve les frais pour la rénovation du bureau communal et la création du 2^{ème} poste de travail.

Au chapitre routes communales et génie civil, les frais de réfection de la route de la déchetterie ont au final été moins élevés que prévu par les entreprises.

Pour l'aménagement du giratoire les frais sont plus élevés que prévu. Ayant renoncé au service d'un ingénieur il y a eu deux imprécisions au niveau de la maçonnerie et de la finition avec le granulé coloré qui ont nécessité des travaux supplémentaires. N'était également pas prévu l'enlèvement du mât central de l'éclairage public par le Groupe E. **M. Claude Rüttimann** informe qu'il y aura désormais très peu d'entretien.

La révision du PAL est dans la dernière phase mais il reste une opposition à traiter.

Total des dépenses CHF 403'912.70, total des recettes de CHF 1'500.-, excédent de charges de CHF 402'412.70.

M. Claude Rüttimann présente le bilan à l'assemblée. Il informe qu'avec l'introduction du MCH2 (nouveau plan comptable) au 1^{er} janvier 2022 certains actifs de la Commune devront être réévalués. Les réserves pour investissements futurs seront supprimées et ajoutées à la fortune.

Plus aucune question n'étant formulée, **Mme la Syndique** passe la parole à M. Jean-Marc Losey pour le rapport de la commission financière.

c) Rapport de la commission financière

M. Jean-Marc Losey, président de la commission financière, informe que les comptes 2020 ont été révisés par Fiduflex SA et que la commission s'est réunie le 17 mars 2021 pour en prendre connaissance. Le rapport de l'organe de révision stipule que les comptes sont tenus avec exactitude et qu'ils sont conformes à la loi suisse. En conséquence il recommande à l'AC d'approuver les comptes 2020.

d) Approbation

Mme la Syndique remercie M. Losey pour son rapport. Aucune question n'étant formulée, elle soumet les comptes de fonctionnement 2020 à l'approbation de l'AC, rappelant que les conseillers communaux doivent s'abstenir de voter.

L'AC approuve les comptes de fonctionnement 2020 à main levée à l'unanimité.

Mme la Syndique demande si l'AC accepte les comptes d'investissement 2020, rappelant que les conseillers communaux doivent s'abstenir de voter.

L'AC approuve les comptes d'investissement 2020 à main levée à l'unanimité.

Mme la Syndique remercie l'AC pour la confiance témoignée au Conseil communal, la commission financière et la boursière Mme Mireille Marmy pour leur excellent travail.

3. Investissements

M. Claude Rüttimann présente 3 projets d'investissement qui n'étaient pas encore d'actualité lors de l'établissement du budget 2021.

a) Chapelle : mur, CHF 7'750.-

Johan Michel, conseiller communal responsable explique qu'un montant a été prévu au budget 2021 pour des travaux de peinture du mur intérieur de la chapelle. Par la suite, il a été constaté que les dégâts sous la peinture étaient plus conséquents et nécessitaient une rénovation plus importante. Le montant de CHF 7'750.- correspond aux travaux de maçonnerie.

b) Columbarium : place pavée, CHF 5'000.-

Johan Michel, conseiller communal responsable explique que la semelle en béton autour du Columbarium a subi quelques dommages. Ainsi les pavés se fendent. Il est prévu de refaire cette place à neuf.

c) Place de parc « La Ferme » : haie, CHF 10'000.-

Johan Michel, conseiller communal responsable informe que la haie de thuyas autour de la place de parc de la Ferme s'est fortement détériorée avec les années. Il est prévu de la remplacer par une haie de charmille.

M. Claude Rüttimann informe que ces 3 projets seront financés par des liquidités.

d) Rapport de la commission financière

M. Jean-Marc Losey, président de la commission financière informe que la commission n'a pas d'objection à ce que ces projets se réalisent.

e) Approbation

Mme la Syndique demande si l'AC accepte la réfection du mur de la chapelle telle que présentée.

L'AC approuve la réfection du mur de la chapelle à main levée par 18 voix et une abstention.

Mme la Syndique demande si l'AC accepte la réfection de la place pavée autour du Columbarium telle que présentée.

L'AC approuve la réfection de la place pavée autour du Columbarium à main levée à l'unanimité.

Mme la Syndique demande si l'AC accepte de remplacer la haie de thuyas autour de la place de parc de « la Ferme » par une haie de charmille.

L'AC approuve le remplacement de la haie de thuyas autour de la place de parc de « la Ferme » par une haie de charmille à main levée par 18 voix et une abstention.

4. Règlement scolaire : modification de l'art. 1 : école intercantonale : approbation

Mme la Syndique explique que l'art. 1 du règlement scolaire a été modifié suite à la demande des deux communes vaudoises de Champtauroz et de Treytorrens de rejoindre le cercle scolaire d'Estavayer-Sévaz pour des raisons géographiques. Les enfants de ces deux communes seront scolarisés à Murist. La Commune de Sévaz faisant aussi partie du cercle scolaire d'Estavayer, il convient de modifier l'art. 1 de notre règlement scolaire.

Aucune question n'étant formulée, **Mme la Syndique** demande à l'AC d'approuver la modification de l'art. 1 du règlement scolaire telle que présentée.

L'AC approuve la modification de l'art. 1 du règlement scolaire telle que présentée à main levée à l'unanimité.

Mme la Syndique remercie l'AC.

5. Règlement sur les finances communales : approbation

Mme Mireille Marmy, boursière communale présente l'essentiel de ce nouveau règlement sur les finances communales. Un premier point à noter est que jusqu'ici à chaque nouvelle législature un seuil de compétence financière du Conseil Communal était voté. Dorénavant cette limite sera fixée dans le règlement et ne changera pas au début d'une nouvelle législature. Elle sera de CHF 20'000.- par dépense. Les montants supérieurs devront être votés par l'AC. Au cours de la législature 2016 – 2021 ce montant était de CHF 50'000.-. Le deuxième point à relever est la limite d'activation des investissements. Le choix de comptabiliser les dépenses en fonctionnement ou en investissement a été fixé comme suit : en dessous de CHF 20'000.- la dépense passe en fonctionnement et diminuera le bénéfice de l'année, en dessus de CHF 20'000.- la dépense passe en investissement avec des amortissements obligatoires. 3^{ème} point, le Conseil communal sera compétent pour un dépassement de crédit de 20 % mais au maximum de CHF 10'000.-. Seule exception les dépenses urgentes (p.ex. réparation d'une rupture de conduite) où l'aval de la commission financière est suffisant.

Aucune question n'étant formulée, **Mme la Syndique** demande à l'AC d'approuver le règlement sur les finances communales.

L'AC approuve le règlement sur les finances communales à main levée à l'unanimité.

6. Informations du Conseil communal

M. Claude Rüttimann informe qu'en 2015 une convention a été signée avec la commune de Bussy pour une modification des limites communales. Ainsi l'art. 70 du RF de Sévaz d'une surface de 4'131 m² passait au RF de Bussy. Cette parcelle étant la propriété de JdH Investimmo FR SA, la Commune de Sévaz a négocié 3 indemnités de CHF 82'620.- chacune, payable

- a) à la modification des limites communales
- b) à la légalisation de la parcelle en zone à bâtir
- c) à l'obtention d'un permis de construire

Malheureusement la légalisation de cette parcelle n'a pas été approuvée par la DAEC dans le cadre de la révision générale du PAL du secteur de Bussy. La Commune d'Estavayer a perdu le recours déposé au Tribunal cantonal. Ainsi seule la 1^{ère} indemnité a été payée. La convention reste valable si dans une révision future du PAL la parcelle passe en zone à bâtir.

M. Clément Oberson demande si les conditions supplémentaires sont inscrites au registre foncier. **M. Claude Rüttimann** répond que oui mais que ce dossier est pour l'instant bloqué et qu'il y a peu de chances que cela change.

Mme la Syndique informe que le nouveau site Internet est en ligne depuis le 1^{er} avril 2021. **Mme Madeleine Vioget**, secrétaire communale, le présente dans les grandes lignes et invite l'AC à lui faire part des éventuelles remarques et/ou corrections à y apporter.

7. Divers

M. Clément Oberson propose de prendre une photo de l'AC « masquée » pour garder une trace dans les archives communales de la période Covid. Une photo est prise et sera classée avec les documents de l'AC de ce jour.

M. Claude Rüttimann prend la parole pour remercier Claudia Soler et Nicolas Losey qui quittent le Conseil communal après respectivement 6 et 14 ans. Il les remercie pour leur travail, leur disponibilité et leur bonne humeur. Il relève que durant la législature l'esprit de collégialité a été prépondérant lors des séances. Il souhaite au nom de tous une retraite active et heureuse pour Claudia et bien du succès à Nicolas pour la suite de sa vie professionnelle et privée. Il se réjouit de les revoir lors des diverses manifestations communales. Ils sont chaleureusement applaudis par l'AC et un cadeau de départ leur est remis.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Syndique** remercie chacun pour sa présence et clôt l'AC à 20h25.

Ainsi fait à Sévaz le 10 avril 2021



Claude Rüttimann
Vice-syndic



Madeleine Vioget
Secrétaire communale